Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 11 (1923)

Heft: 46

Artikel: Un nouveau rationalisme

Autor: Naville, Adrien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-380057

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UN NOUVEAU RATIONALISME

A PROPOS DU « SYSTÈME DES SCIENCES » DE M. GOBLOT

Le rationalisme est malade; les pragmatistes, puis Bergson et d'autres, lui ont insligé de graves blessures. Pourtant il n'est pas mort. L'auteur distingué du *Traité de logique*, M. Goblot, se déclare décidément et très énergiquement rationaliste. Mais le rationalisme qu'il prosesse diffère beaucoup de celui de Platon, d'Aristote et de la tradition classique. J'essaye d'en dégager les thèses les plus générales et de les apprécier sommairement.

M. Goblot a exposé en vingt leçons, que lui avait demandées l'Université de Barcelone, un système des sciences où abondent les pensées neuves et suggestives (1). A le lire on se sent en contact avec un homme qui sait l'histoire des sciences et qui a longtemps médité d'une manière personnelle sur leur développement et leur enchaînement. Et cependant assez vite on a l'impression que le système n'est pas complet. Il n'est pas complet parce qu'il est trop exclusivement rationaliste; peut-être vaudrait-il mieux dire : il n'est pas complet parce que son rationalisme est trop exclusivement celui de la raison raisonnante, celui de la logique déductive.

Pour M. Goblot, en effet, l'objet de la raison n'est pas le réel; son objet c'est l'intelligible, qui peut n'être pas réel, qui, même, en fait, n'est pas réel. Le rationalisme classique posait

⁽¹⁾ Edmond Goblot, Le système des sciences. Paris, Colin, 1922.

comme objet de la raison les idées transcendantes ou les essences immanentes, et leur attribuait l'existence. Pour Platon, pour Aristote, pour les réalistes du moyen âge les idées ou essences ou formes, sont; elles sont d'une manière permanente. L'objet de la raison est donc réel. M. Goblot comprend trop bien la science moderne pour ne pas voir que l'évolutionisme a condamné cette ontologie; nous ne croyons plus à la permanence de types suprasensibles que des objets sensibles copieraient constamment sans modifications importantes. Dans la conception moderne les essences ont été remplacées par les lois; et les lois ne sont pas réelles. Ce sont des possibilités ou, — qu'on me permette de parler mon propre langage, — ce sont des rapports conditionnellement nécessaires. Le réel ce sont les choses qui évoluent, qui se transforment selon les lois.

La différence entre cette doctrine et le rationalisme classique est très profonde; et pourtant M. Goblot est rationaliste.

Son rationalisme consiste dans l'affirmation que les lois sont l'objet essentiel, j'allais dire l'objet unique de la science. Entendons-nous: M. Goblot ne peut pas oublier que beaucoup de savants, la plupart des savants, s'occupent d'autres choses que les lois, que pour connaître la nature il faut connaître les faits; aussi à côté des sciences théoriques il pose des sciences appliquées. Il va plus loin et distingue quatre espèces de sciences, ayant pour objets : 1 : des lois générales, 2 : des lois spéciales, 3: des distributions de faits dans l'espace, 4: des évolutions de faits dans le temps. C'est fort bien; seulement de ces quatre espèces de sciences il y en a une qui est maîtresse et souveraine, qui, en quelque sorte, commande aux autres, qui est la science par excellence, la vraie science, c'est la première, c'est la science théorique, la science des lois. Non seulement les autres n'occupent dans le système de M. Goblot qu'une place singulièrement restreinte, mais sa tendance est de les ramener, de les réduire à la première par laquelle elles s'expliquent.

On pourrait même, si l'on avait l'esprit mal tourné, soupçonner que ces autres espèces de sciences gênent le rationalisme de l'auteur et qu'il aimerait pouvoir leur contester le droit à l'existence. Il écrit (p. 92): « S'il existe des sciences des faits singuliers, des sciences descriptives et historiques, ces sciences prétendent, elles aussi, expliquer; leur but est de rendre raison de la distribution des faits dans l'espace et de leur évolution dans le temps au moyen des théories de la science abstraite. » Je n'insiste pas sur le si, qui ouvre la phrase, bien qu'il soit symptomatique, mais j'insiste sur le mot : expliquer.

Expliquer, c'est déplier, c'est dérouler, c'est transformer. Au sens subjectif, expliquer c'est faire voir, faire comprendre un déroulement, une transformation, une évolution. L'évolution se produit selon certaines lois ; le résultat est déterminé pour une part par ces lois, mais pour une part seulement. Pour une autre part il est déterminé par l'état initial de l'objet. Les lois seules n'expliquent rien, absolument rien; on ne saurait trop le répéter, car cette vérité pourtant si évidente semble ignorée par de nombreuses théories. Ce que je dis ici, M. Goblot naturellement le sait aussi bien que moi, mais il n'en tire pas la conséquence. Il ne fait pas à la structure de la réalité la place à laquelle elle a droit dans le système des sciences. De là par exemple son affirmation que l'anatomie n'est pas une science spéciale, mais est comprise dans la physiologie : la fonction produit l'organe. Mais ne peut-on pas dire avec tout autant de raison: l'organe produit la fonction? La fonction ensuite reproduit l'organe et le transforme ; elle agit selon des lois, mais le résultat, la conservation, le développement, la transformation, tout cela serait autre si la structure antécédente était autre. D'un morceau de molasse les lois ne font pas un œil.

M. Goblot donne de la description une définition singulièrement étroite; il dit: « science descriptive, ou distribution des faits dans l'espace » (p. 77). La description scientifique est bien autre chose que cela; on décrit des objets; décrire scientifiquement, c'est dire de quels matériaux un objet se compose, quelles sont les quantités et les proportions de chacun de ces matériaux, comment ils sont groupés, comment sont liées les unes aux autres les diverses parties de l'objet, quelles relations il y a entre elles, etc. Faire cela c'est un travail aussi décidément scientifique que la création d'un système des lois par déduction. Et ce travail est rationnel tout comme l'autre; observer, comparer, juger, n'est-ce pas œuvre de la raison? Nos descriptions, il est vrai, restent toujours incomplètes, nous ne pouvons pas analyser le concret d'une manière exhaustive et totale; à ce point de vue les sciences de l'abstrait sont supérieures; mais

elles n'ont pas pour objet le réel, et cette infériorité est grave. Si, comme en rêvent certains esprits, au lieu de sciences diverses, au lieu des sciences, nous pouvions constituer une discipline unique, la science, elle aurait pour objet le concret. La science serait l'histoire du Tout, faisant voir son évolution à partir d'une structure initiale ou considérée provisoirement comme telle. L'étude des lois serait un chapitre, dans lequel on montrerait comment leur permanence résulte de celle de certaines réalités.

Est-ce parce qu'il attribue à la déduction logique une importance trop exclusive, et n'en attribue pas assez à la description, que M. Goblot tombe dans une confusion d'idées bien étrange sous sa plume? Il lui arrive de confondre l'ordre avec la loi. Je dis que cela est étrange, car il a fait excellemment, avec beaucoup de pénétration, la théorie des sciences de lois, et marqué avec insistance le caractère hypothétique ou conditionnel des lois, qui ne sont pas des réalités mais des possibilités.

Eh bien! les lois sont sans doute des possibilités d'ordre, mais elles sont aussi des possibilités de désordre. Elles sont des rapports entre termes antécédents et termes conséquents; selon la composition et la structure de l'antécédent le conséquent est ceci ou est cela : il est ordre ou désordre. Dans le désordre les lois sont aussi souveraines que dans l'ordre. La tempête, le déferlement incohérent, le volcan, le tremblement de terre, l'incendie que la foudre allume se produisent selon les mêmes lois que la douce brise, que le clapotement régulier des petites vagues, que la transmission des rayons solaires à travers une atmosphère limpide, ou celle de la chaleur qu'envoie le foyer familial. Pourquoi donc M. Goblot écrit-il (p. 32): « Une loi naturelle exprime un ordre constant »? Pourquoi écrit-il (p. 65) que le déterminisme est le principe de l'ordre constant? Les mots: possibilité et constance seraient-ils synonymes? Non, s'il y a de l'ordre dans la réalité que nous connaissons par expérience, cela ne résulte pas des lois seules, - rien ne résulte des lois seules, - cela résulte des lois et de la structure d'une réalité antérieure. L'ordre actuel, - comme d'ailleurs les désordres actuels, - étaient contenus virtuellement dans cette réalité antérieure.

M. Goblot insiste beaucoup, en des pages fort suggestives, sur la finalité qui apparaît dans les règnes organiques. Voici

comment il la définit : « Tout processus dans lequel la nécessité d'un fait est cause initiale de son apparition » (p. 124). La nécessité dont il s'agit c'est la nécessité pour la réalisation d'un avantage (p. 117). La cause d'un fait antécédent, c'est, dans la finalité, la production d'un avantage ultérieur. Mais M. Goblot ne voit de finalité que dans le monde organique, dans la fonction. Pourquoi cet exclusivisme? La finalité, dit-il, résulte de la sélection et de l'assimilation. N'oublie-t-il pas que la sélection et l'assimilation, avant d'être des causes antécédentes, ont été d'abord des effets ultérieurs? Pour qu'il se produisît de la sélection et de l'assimilation il fallait qu'il y eût autrefois un certain anneau gazeux composé, distribué, agité et mû d'une certaine manière, ayant certaines relations avec d'autres masses gazeuses beaucoup plus grandes, composées, construites et mues elles-mêmes de manières spéciales. Autrement il n'y aurait eu ni sélection, ni assimilation, il n'y aurait eu aucun être organisé, aucune fonction. La finalité, telle que la définit M. Goblot, est ce qui explique l'antique nébuleuse. C'est le monde dans lequel nous vivons, ce sont les règnes végétal et animal, c'est l'humanité qui sont causes de ce qui les a préparés. Allons plus loin, prolongeons les lignes de la pensée de M. Goblot, qui est déterministe dans tous les domaines : l'ordre économique et moral qui règne dans certains groupements humains, dans la République française par exemple, est la cause ou du moins une des causes de la composition, la structure et les mouvements de la nébuleuse.

Pas plus qu'aux sciences du réel M. Goblot ne donne, me semble-t-il, aux sciences de l'idéal la place et le rôle qui leur reviennent. Selon Wundt les sciences normatives ou de l'idéal seraient: la logique, l'esthétique et la morale. Victor Cousin aussi parlait du Vrai, du Beau et du Bien. Cette classification ne me satisfait pas mieux qu'elle ne satisfait M. Goblot. La vérité et la beauté sont des biens, des éléments essentiels du Bien et, par conséquent, si la morale était la science du Bien, la logique et l'esthétique en seraient des parties intégrantes. Mais on peut considérer la morale comme étant, plutôt qu'une théorie totale du Bien, une théorie des buts bons, des buts obligatoires.

« La morale seule, dit M. Goblot, prescrit des fins à l'activité humaine; elle est la seule science normative » (p. 173). La logique et l'esthétique en elles-mêmes ne sont que des théories d'art et, comme toutes les théories d'art, elles se composent de lois retournées. Au lieu d'aller de la cause antécédente à l'effet conséquent, on y va de l'effet qui est appelé but ou fin à la cause qui est généralement appelée moyen; ainsi en logique: si tu veux penser d'une manière vraie voici comment il te faut procéder. Mais la morale dit autre chose, elle dit: tu dois vouloir penser d'une manière vraie.

Si la doctrine de M. Goblot restait sidèle à cette conception, s'il distinguait toujours nettement la morale des simples théories d'art, s'il l'affirmait constamment comme science normative des fins, je pourrais, sauf des différences de terminologie, me déclarer d'accord avec lui pour l'essentiel. Mais que nous dit-il ailleurs? Dans son dernier chapitre qui a pour sous-titre : Résumé et conclusion on lit (p. 254): « La Logique, l'Esthétique et la Morale ont pour tâche de résoudre des problèmes spéciaux de sociologie ». Cela est déconcertant. Tout à l'heure la morale était distinguée des théories d'art, maintenant cette distinction est biffée. La morale elle-même est une théorie d'art, une science de lois retournée. Plus question de la prescription de fins obligatoires! L'auteur fonde la morale tantôt sur l'instinct social, tantôt sur la nature sociale de l'homme; expressions singulièrement équivoques et bien dangereuses pour la science. Mais voici qui est plus clair (p. 192): « Le devoir est une contrainte exercée sans violence physique sur l'individu par le milieu social ». Le Dieu des religions, la raison pratique de Kant sont remplacés par la société. Il n'y a plus d'impératif absolu.

M. Goblot cite volontiers la morale provisoire de Descartes qui prend le parti de se conformer aux lois et coutumes de son milieu. Mais d'abord cette décision de Descartes est un acte libre, résultant d'une délibération personnelle et non d'une contrainte sociale; ensuite il parle d'autre chose, il parle du devoir que nous avons de faire autant qu'il est en nous le bien de tous les hommes; enfin, quant à son milieu, il fait une distinction qu'il ne faut pas oublier. Il dit qu'il veut suivre l'exemple des « mieux sensés » parmi les hommes avec lesquels il vit. Voilà bien les commencements d'une vraie morale.

La morale est la théorie de l'inégalité des valeurs, de l'inégalité de valeur des buts de l'activité, de l'inégalité de valeur des tendances. Or les tendances sociales, j'entends les tendances des groupes, de même que celles des individus, sont diverses et souvent contradictoires ; les groupes, de même que les individus, ont des tendances égoïstes, sensuelles, dominatrices, comme ils ont des tendances généreuses, spiritualistes ou égalitaires. La morale est la théorie du bon combat entre ces tendances, elle impose aux unes le devoir de limiter, de réfréner, voire de violenter les autres pour s'ouvrir à elles-mêmes une libre carrière. Juger bon tout ce que fait la société, accepter toutes les tendances du milieu social où l'on vit, cela ne serait pas moral, cela serait au contraire immoral. M. Goblot en est tout aussi convaincu que moi ; mais il s'ingénie avec Durkheim à montrer que les protestations et les révoltes contre la société sont imposées par la société elle-même. Voilà un collectivisme qui me semble presque un tour de force. Peut-on donc comprendre un tout sans tenir compte de ses éléments? sont-ils sans influence et sans importance? Je ne songe pas à nier l'influence des relations entre les individus; elles déterminent et doivent déterminer pour une large part la matière du devoir. Mais de la matière du devoir il faut distinguer l'idée même du devoir. Un grand nombre d'hommes acceptent passivement la morale d'une tradition, d'une hérédité, d'un milieu; mais cela ne prouve nullement que l'idée qu'il y a un devoir soit chez eux le produit de cette tradition. Et d'ailleurs d'autres hommes réfléchissent au sujet de la matière du devoir et corrigent la tradition là où elle leur paraît incomplète ou fausse. Les consciences profondes créent la morale de l'avenir. Peut-être les théologiens et les moralistes ont-ils quelquefois insisté trop exclusivement sur ce côté de la question. La sociologie, en étudiant attentivement les faits de masse sociale, rendra des services à la morale. Mais il ne faut pas qu'elle tombe dans un autre exclusivisme qui pourrait être plus faux et plus dangereux que celui des moralistes classiques.

Un grand penseur qui connaissait par expérience les crises morales, et dont on a pu dire qu'il a été le plus homme de tous les hommes, saint Augustin a écrit : « Ne va pas au dehors, » rentre en toi-même, c'est dans l'homme intérieur qu'habite la

» vérité. Mais si tu trouves ta propre nature muable, dépasse-» toi toi-même pour monter plus haut. » Si vieille que soit cette parole, j'ose la recommander à la réflexion des modernes sociologues.

M. Goblot est rationaliste, il faut l'être pour faire la théorie de la science qui est une création rationnelle; mais le rationalisme de M. Goblot est trop exclusivement celui de la raison raisonnante, de la logique déductive. Dans son système il n'accorde une importance suffisante ni aux faits concrets, ni à la personnalité morale. De là deux lacunes graves. C'est quand il parle des sciences de lois qu'il est tout à fait chez lui et qu'il fait voir et comprendre mieux qu'on ne l'avait fait auparavant.

ADRIEN NAVILLE.